MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le

et de la recherche La ministre de l'enseignement supérieur

Monsieur le Président de l'université d'ANGERS

Chancelier des universités Monsieur le Recteur de l'académie de NANTES

Objet: Actualisation du plafond d'emplois Etat

d'allocation des moyens

Département du système

immobilières

de l'allocation des moyens et des affaires

Sous-direction

recherche formation et de établissements de de financement des Pôle de

professionnelle l'insertion supérieur et l'enseignement Direction générale

contractualisation et

Gilles BAYART DGESIP póle B1 / GB Téléphone Affaire suivie par

1, rue Descartes

@education.gouv.fr gilles.bayart

75231 Paris cedex 05

Votre plafond d'emplois Etat s'élève au 1er janvier 2011 à 1412 ETP. plafond d'emplois Etat au 1er janvier 2011, et chaque année par la suite

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a décidé d'actualiser votre

la première notification de crédits 2011, je vous demande de me signaler avant le 7 janvier 2011 les éventuelles corrections que vous souhaitez voir prises en compte en les justifiant. Avant la notification officielle de votre platond d'emptois Etat qui vous sera communiquée avec

compléments d'informations utiles. Les services de ma direction se tiennent à votre disposition pour vous apporter les

Pour la Ministre et par délégation

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick HETZEL

PROPOSITIONS D'ACTUALISATION PLAFOND D'EMPLOIS ETAT

ANGERS

	TYPE D'EMPLOIS	PLAFOND D'EMPLOIS 01/01/2010 (5)	VARIATIONS 2010	PLAFOND D'EMPLOIS 31/12/2010	VARIATIONS 2011	PLAFOND D'EMPLOIS 01/01/2011
Ø	Astronomes et Physiciens	0,0	+ 0,0	0,0	+ 0,0	0,0
ELS TITULAIRES	Professeurs agrégés chargés de recherches documentaires	0,0	+ 0,0	0,0	+ 0,0	0,0
	Personnels hospitalo-universitaires	173,5	+ 0,7	174,2	+ 1,3	175,5
	PUPH en surnombre	5,0	+ 0,3	5,3	+ 0,7	6,0
PERSONNELS	Elèves fonctionnaires stagiaires	0,0	+ 0,0	0,0	+ 0,0	0,0
ĒRS	Autres titulaires (1)	1 094,9	+ 0,0	1 094,9	+ 0,0	1 094,9
Δ.	Sous-Total	1 273,4	+120	1 234 E	+20	1 278,4
ω×	Contrats doctoraux non fléchés	31,0	+ 0,5	31,5	+ 1,5	33,0
CONTRATS	Contrats doctoraux fléchés ENSX	2,0	- 0,3	1,7	- 0,7	1,0
	Autres contrats doctoraux fléchés	10,0	- 1,0	9,0	- 3,0	6,0
۵ ۵	Sous-Total (2)	49.0	-0,8	423		40,0
S	Personnels rémunérés sur budget établissement (3)	94,7	+ 0,0	94,7	+ 0,0	94,7
AUTRES	Congés de formations	1,0	+ 0,0	1,0	+ 0,0	1,0
<	Sous-Total	ta sota (1946) 957	+0.0.	95,7	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	95,7
	TOTAL	1 412,0	+ 0,2	1 412,2	- 0,2	1 412,0
	PLAFOND D'EMPLOIS ETAT (4)	1 412		1 413	ī	1 412

^{(1) /}

La répartition par catégorie d'emplois est donnée à titre indicatif, sauf pour les astronomes et les physiciens, les professeurs agrégés chargés de recherches documentaires, les personnels hospitalo-universitaires, les PUPH en surnombre et les contrats doctoraux fléchés (ENSX et autres) dont les décisions relèvent de l'Etat.

^{(2) /}

^{(3) /}

⁽⁴⁾ arrondi à l'unité supérieure

⁽⁵⁾ tel que notifié lors de votre passage aux RCE

DETAILS DES VARIATIONS PLAFOND D'EMPLOIS ETAT ANGERS

VARIATION EN NOMBRE	TYPE DE DECISION	TYPE D'EMPLOIS		DATE DE PRISE D'EFFET		EFFET SUR LE PLAFOND D'EMPLOIS			OBSERVATIONS
D'EMPLOIS		NATURE	CORPS	DU	AU	2009	2010	2011	
-1,0	MIN	Contrats doctoraux ENSX		01/09/2010			-0,3	-0,7	Source : DGESIP A (Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Mission du contrat doctoral) - Courrier DGESIP n°2010-0663 en date du 02/11/2010
-4,0	MIN	Contrats doctoraux fléchés		01/10/2010			-1,0	-3,0	Source : DGESIP A (Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Mission du contrat doctoral) - Courrier DGESIP n°2010-0663 en date du 02/11/2010
2,0	MIN	Contrats doctoraux non fléchés		01/10/2010			0,5	1,5	Source : DGESIP A (Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Mission du contrat doctoral) - Courrier DGESIP n°2010-0663 en date du 02/11/2010
1,0	GP	Personnels hospitalo-universitaires	PUPH	01/09/2010			0,3	0,7	Source : DGRH A2-4 (Bureau des personnels de santé) - Courrier DGESIP n°2010-0671 en date du 24/11/2010
			PRMA	01/09/2010			0,3	0,7	Source : DGRH A2-4 (Bureau des personnels de santé) - Courrier DGESIP n°2010-0671 en date du 24/11/2010
1,0	GP	PUPH en surnombre	PUPH surn	01/09/2010			0,3	0,7	Source : DGRH A2-4 (Bureau des personnels de santé)

ANNEXE

ACTUALISATION DU PLAFOND D'EMPLOIS ETAT

Dorénavant, le plafond d'emplois Etat prend en compte chaque année trois types de variations

- natures, entre ministères notamment; des décisions prises en vertu de la loi de finances : créations, suppressions, et transferts d'emptois de toutes
- de recherche spécifiques), le redéploiement d'emplois entre les établissements effectués pour corriger les des décisions ministérielles prises dans le cadre de l'allocation globale des moyens aux établissements, décisions historiques de dotations, ou encore l'affectation d'un support d'emploi pour la réalisation d'une mission nationale ; qui concernent par exemple la modification de la répartition annuelle des contrats doctoraux fléchés (ex-allocations
- des décisions prises dans le cadre de la gestion du personnel qui concernent principalement :
- des corps particuliers dont les effectifs ou les spécificités font que les mutations de personnels s'accompagnent de transferts d'emplois;

présidents d'universités et les doyens de médecine décident de redéploiements d'emplois de révision des effectifs menées par les ministères de l'enseignement supérieur et de la santé avec les l'établissement obéissent à des règles de gestion spécifiques. Chaque année, en juin/juillet, les réunions professeurs placés en position de surnombre, bien que compris dans le plafond d'emplois « Etat » de Cas des emplois hospitalo-universitaire: ces emplois, qui comprennent notamment environ 300

nombre de 43, sont étudiées par le Conseil National des Astronomes et Physiciens qui accepte les entraînent des redéploiements. permutations. Le CNAP recrute et affecte les agents. Des révisions d'effectifs ont lieu chaque année et Cas des emplois d'astrophysiciens : les demandes de "mobilité" des astrophysiciens, actuellement au

les ans entre les établissements pour accueillir une personne chargée d'effectuer une mission précise Cas des agrégés chargés de recherche documentaire : 16 emplois de PRAG sont ventilés par quart tous

0 des situations de gestion particulières comme par exemple des transferts d'emplois occupés soumis au

Les variations annuelles du plafond d'emplois Etat ont des conséquences sur la masse salariale. Celle-ci est actualisée puis notifiée par la Direction des Affaires Financières.

*

Précisions sur le plafond d'emplois Etat :

- effective l'année de la décision, et une extension en année pleine est réalisée l'année suivante ; L'actualisation prend en compte les dates d'effets des décisions. Ainsi, une fraction de la variation d'un emploi est
- surnombre et les contrats doctoraux fléchés (ENSX et autres) dont les décisions relèvent de l'Etat ; professeurs agrégés chargés de recherches documentaires, les personnels hospitalo-universitaires, les PUPH en La répartition par catégorie d'emplois est donnée à titre indicatif, sauf pour les astronomes et les physiciens, les
- Il peut comprendre des emplois affectés sur une mission nationale pour une durée indéterminée. Ces emplois sont
- compensations diverses); emplois spécifiques sont précisés dans les notifications de crédits (coopérants techniques, contrat INSERM Il ne comprend pas certains emplois financés sur des actions spécifiques ponctuelles ou à durée limitée. Ces
- Il comprend les emplois des Services Interuniversitaires rattachés juridiquement à l'établissement ;
- est déduit les emplois fléchés de titulaires. Le nombre d'emplois utilisé pour le calcul de l'allocation des moyens est le nombre d'emplois de titulaires duquel